

Reportage

Un sas entre la prison et la vie autonome

À Paris, la résidence Chemin Vert, gérée par l'association l'Ilot, accueille soixante hommes sous main de justice et leur propose un accompagnement global

« **U**n retour à la vie » ; « Une nouvelle chance », ainsi les résidents définissent-ils l'offre de l'association l'Ilot. Son slogan ? « *L'Ilot*.

Un accueil, un toit, un nouveau départ. » L'Ilot gère le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Chemin vert qui accueille soixante hommes âgés de vingt à soixante ans. La majorité bénéficie d'un aménagement de peine (liberté conditionnelle ou bracelet électronique) et est orientée vers l'Ilot par un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), d'autres ont quitté la prison en « sortie sèche » (ils sont passés sans transition et parfois sans préparation de la prison à la vie libre), d'autres encore sont adressés à l'Ilot par des services sociaux ou le système intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Le juge d'application des peines (Jap) définit la durée du suivi et les obligations judiciaires des bénéficiaires d'un aménagement de peine. Les résidents placés sous surveillance électronique restent sous écrou et risquent la réincarcération en cas de non-respect des horaires de sorties et des contraintes pénales.

Bien souvent, les personnes accueillies arrivent à l'Ilot abîmées, ne sachant plus s'adresser aux autres de manière « normale ». Elles ont fait les frais de la surpopulation carcérale, n'ont pas eu la possibilité de se retrouver face à elles-mêmes dans

une cellule individuelle pour réfléchir à leur acte et à leur avenir. Elles rencontrent bien souvent des difficultés liées à leur passé carcéral (perte de repères de la vie urbaine, perte ou restriction des droits civils ou civiques...) et présentent une large diversité de problèmes (toxicomanie, alcoolisme, rupture des liens familiaux...).

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) est le principal partenaire de l'équipe, le CPIP suit les bénéficiaires d'un aménagement de peine, assure le contrôle judiciaire et vérifie le respect des contraintes pénales (recherche d'emploi, soins...), confiant aux éducateurs de l'Ilot l'accompagnement global. Celui-ci démarre par le lancement des démarches administratives : renouvellement des papiers d'identité (quand ils sont perdus ou périmés), ouverture ou réouverture des droits sociaux de base, de la CMU... La population accueillie est complexe et rencontre souvent des difficultés avec les services administratifs. Malgré les multiples relances de l'équipe et ses explications concernant les situations particulières, certains résidents ne perçoivent pas de ressources pendant des mois ou restent longtemps sans papiers d'identité à cause d'un dossier bloqué.

Aux côtés des résidents

« Face à ces difficultés, nous pouvons faire appel à des juristes spécialisés, nous montrons aux résidents que nous nous battons à leurs côtés en passant par le droit et que si la loi punit, elle est aussi et avant tout là pour défendre », souligne Anne Tondi, éducatrice spécialisée. Pour les « sorties sèches » ces problèmes s'ajoutent à d'autres (sortie sans argent, sans liens...) et augmentent leur stress. Chez les autres résidents aussi, ils provoquent des tensions, de la fatigue, de l'agressivité, des alcoolisations. La frustration n'épargne pas non plus l'équipe : face à une situation claire comme de l'eau de roche et un

40%

des personnes accueillies quittent l'Ilot soignées, avec un travail et la clé d'un logement autonome en poche

« Après une peine de quatre mois de prison, je me suis trouvé à la rue. Je vivais vraiment à droite et à gauche ; enfin je ne vivais pas. Je survivais... Je suis arrivé ici il y a neuf mois. J'ai tout remis à plat, j'ai décompressé. Dans la rue, j'avais perdu ma dignité. Là, ça se remet. Sans toit rien n'est possible. On ne peut pas s'organiser. Sans socle, tu ne peux pas bâtir un projet. »

témoigne Xavier, trente ans, dans la lettre *Nouvelles de l'Ilot*.

UN SAS ENTRE LA PRISON ET LA VIE...



**Les objectifs ?
Que la personne
remplace
l'étiquette
« sortant de
prison » par celle
« d'individu »**

dossier qui stagne pendant des mois, elle éprouve souvent l'envie de « donner un grand coup de pied dans la fourmilière administrative ».

Côté santé, si le résident fait l'objet d'une injonction de soins, l'équipe l'oriente vers des structures spécialisées. Pas toujours évident car elles sont souvent bondées. « Heureusement, nous travaillons aussi avec un réseau de partenaires essentiels comme les centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou le centre médico-psychologique (CMP) du secteur, précise Anne Tondi. Nous pouvons aussi faire appel au généraliste du quartier et nous collaborons beaucoup avec la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de l'hôpital Saint-Antoine. »

Principe de réalité

En ce qui concerne la recherche d'emploi, les résidents qui arrivent souvent à l'Ilot avec des projets plein la tête, doivent – crise économique oblige – composer avec la réalité et réfléchir à un projet pragmatique. L'équipe collabore beaucoup avec le pôle « insertion » du Pôle emploi qui permet à certains de décrocher un contrat unique d'insertion (CUI), un bon tremplin vers l'emploi pérenne. Elle peut aussi faire appel à son réseau de partenaires et à des bénévoles qui aident les résidents dans leurs démarches professionnelles ou personnelles. Enfin, quand une personne a décroché un travail,

l'équipe l'aide à se stabiliser pour préparer son départ : dépôt de dossier à la mairie pour une demande de logement social ou au SIAO pour une orientation plus particulière (résidence sociale...). Au CHR, l'équipe est présente 24/24h et 365 jours par an, les éducateurs, les agents d'accueil et les surveillants de nuit assurent ensemble son bon fonctionnement et soutiennent le quotidien des résidents sur des temps « formels » dans la journée et plus informels comme le dîner. « On parle d'autre chose, de soi, de sa vie, des bons moments comme des plus durs », souligne Anne Tondi. L'équipe organise aussi des activités en fonction des souhaits des résidents : visite de musées, journées à la mer, tournoi de tarot... Ses objectifs ? Que la personne remplace l'étiquette « sortant de prison » par celle « d'individu ». Elle travaille au plus près d'elle dans le souci d'éviter au maximum la récidive. Et l'éducatrice spécialisée de conclure : « Même si cela peut sembler utopique, nous obtenons de bons résultats. Si certains résidents retournent en prison après une nouvelle infraction, la plupart d'entre eux s'inscrivent dans leur projet de réinsertion, en sont acteurs et désirent s'en sortir. 30 à 40 % des personnes accueillies quittent l'Ilot soignées, avec un travail et la clé d'un logement autonome en poche. Ces chiffres qui peuvent paraître faibles, ne le sont pas compte tenu de la spécificité de la population accueillie. »

K.R.

Contact : Tél. : 01 76 71 06 70 – www.ilot.asso.fr